

ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION

AMÉNAGEMENT RÉALISÉ

BLÉNOT-LÈS-PONT-À-MOUSSON

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson
C. LECLERC, puis G. SOUHAIT - maires
Etat, pour la RN 57

Maîtrise d'œuvre

Alfred PETER - paysagiste
IRIS Conseil - B.E.T.
Subdivision de
Pont-à-Mousson - M. BOUINEAUD

Autres partenaires

A.D.V.M.M. - cahier des charges concours

Chronologie

1995 Début des études
1997 Concours et APS
1999 Fin des travaux 1^{ère} phase

Nature des travaux

(Tranche 1 : entrée sud à mairie)
Aménagement de la RN 57 côté
Dieulouard, comprenant le décaissement
et le rétrécissement de la chaussée, ainsi
que le revêtement de sol
Traitement des usoirs, avec la création de
murs maçonnés surmontés de grilles
Plantation de haies et d'arbres
Enfouissement des réseaux
Éclairage public
Mobilier urbain

Principaux matériaux

Enrobé
Pavés béton et granit
Bordure granit
Maçonnerie d'agglos, recouverte d'enduit
avec chaperon pierre
Grilles et candélabres en fonte

Surfaces approximatives

6 500 m²

Coût de l'opération

Concours 11 450 € HT valeur 1999
Tranche 1 (y compris réseaux et honoraires, mais hors
chaussée) 1 220 000 € HT valeur 1999

Estimation du prix au m²

191 €/m² HT valeur 1999

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA SÉCURITÉ

Traversée par une route nationale très empruntée, Blénod-lès-Pont-à-Mousson s'est donné les moyens de d'apporter une réponse aux problèmes qui lui étaient posés en organisant un concours.

Trois équipes constituées d'architectes et de paysagistes ont proposé des projets tentant d'améliorer la qualité du cadre de vie. C'est l'équipe d'Alfred PETER, paysagiste associé au bureau d'études IRIS Conseil qui a séduit le jury.



PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT

Dès l'esquisse, plusieurs thèmes sont abordés répondant à l'objectif de "créer un espace respectable sans surenchère, témoin de la véritable identité de la commune :
- vivre mieux le long de la route nationale en protégeant les riverains (clôture des usoirs pour en faire des "jardins de devant"),
- sécuriser les piétons et les cyclistes (création de trottoirs cyclables),
- apaiser la circulation (rétrécissement de la chaussée à 6,50 m)."



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

48 rue du Sergent Blandan - C.O. 19 - 54035 Nancy CEDEX - tél. : 03 83 94 51 78 - fax : 03 83 94 51 79
mél : caue@caue54.cg54.fr - site internet : www.caue54.com



"De l'usoir au jardin de ciment..."
Dessin A. Peter



Vues avant travaux (photos A. Peter)



R É A L I S A T I O N

La clôture des usoirs s'est faite en parfaite concertation avec les riverains. Si les matériaux et la forme des murs et des grilles étaient imposés, chacun est resté libre de clore ou non "son" usoir, a choisi la largeur de l'ouverture à créer, a décidé de planter ou non un arbre.

Les usoirs demeurant domaine public, une convention est passée entre la commune et chaque riverain fixant les droits et les devoirs de chacun.



Entre les usoirs et la chaussée, un trottoir cyclable et des candélabres "polyvalents". Outre leur fonction d'éclairage public, les luminaires intègrent les supports de jardinières et un système d'alimentation électrique utile pour les illuminations de Noël, la sonorisation des manifestations, etc ...



remerciements à M. SOUHAIT, maire de Blénod,
MM. HOUOT et LEBEL de la subdivision de
PONT-À-MOUSSON et à l'agence Alfred PETER
réalisation C. RUTH, E. HAMM et V. WATIER
C.A.U.E. 54 - janvier 2004
crédits photographiques : C.A.U.E. 54